



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21 / 02 / 2024

Dossier complet le : 21 / 02 / 2024

N° d'enregistrement : 2024_7828

1 Intitulé du projet

Station de stockage d'électricité de "Billy-Berclau" sur la commune de Billy-Berclau

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

R&S

Raison sociale

N° SIRET

9 2 1 7 8 2 4 0 5 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LEDUC

☒ Monsieur

Prénom(s)

Étienne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32°	Création d'un poste de transformation de tension 90kV afin de connecter au réseau de transport d'électricité une station de stockage d'électricité par batterie relevant de la nomenclature ICPE 2925-2 (Ateliers de charge d'accumulateurs électriques)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est la création d'une station de stockage d'électricité par batterie stationnaire dans la zone industrielle du Parc des industries Artois-Flandres sur la commune de Billy-Berclau (62). L'emprise du projet dans sa dimension maximale (selon l'approbation de RTE) est d'environ 1,5ha, sur des parcelles destinées à accueillir des activités industrielles et utilisées temporairement en culture de légumes. La surface de la parcelle accueillant les containers est laissée en sol naturel enherbé. Environ 800m linéaires de pistes lourdes (5m de large) en matériaux naturels (grave/concassé) seront créés.

L'installation de la station de stockage sera faite par grue mobile. Elle consiste en 7,5 aires de stockages composées chacune de 4 conteneurs de 20 pieds (hébergeant chacun des batteries), au milieu desquels se trouvent deux onduleurs entourant un transformateur BT/HTA. La distance séparant chaque containers est au moins de 3m et leur distance à la clôture périphérique du projet est d'au moins 7 m. Les onduleurs sont reliés à un premier jeu de transformateur BT/HTA, eux-même connectés au transformateur HTA/HTB objet du présent "cas par cas" (tension >63kV ; ici 90kV). La station de stockage sera reliée au réseau public de transport d'électricité à partir de ce dernier transformateur HTB jusqu'au poste source RTE "DOUVRIN" par câble enterré. Le site du projet sera pourvu des équipements adéquats de prévention et de lutte contre les incendies.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une station de stockage d'électricité d'au maximum 50MVA/100MWh connectée au réseau public de transport d'électricité afin de contribuer à l'équilibrage en temps réel entre la production et la consommation d'électricité. En participant à la réserve primaire, à la réserve secondaire et au mécanisme de capacité, la station de stockage assure l'intégration des moyens de production intermittent (solaire et éolien) au réseau électrique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 20 mois maximum. La première phase sera dédiée à la partie génie civil et VRD avec la réalisation des pistes lourdes et la réalisation des tranchées et caniveaux. La seconde phase implique l'installation du matériel HTB, puis l'équipement HTA (y compris la mise à disposition du bâtiment, et enfin la partie BT).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet de stockage d'électricité permettra de pallier l'intermittence des énergies renouvelables, de fiabiliser le réseau électrique en participant à différents services système demandés par RTE. Le poste permettra l'injection ou le soutirage de puissance électrique vers/depuis le réseau RTE. Le site ne nécessitera pas d'intervention humaine, si ce n'est une visite mensuelle d'entretien.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le poste permettra l'injection ou le soutirage de puissance électrique vers/depuis le réseau RTE. Le projet de stockage est sous le régime de déclaration ICPE rubrique 2925-2 (Ateliers de charge d'accumulateurs électriques) et la globalité du projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du poste HT	1800 m ²
Longueur de l'enceinte HT	60 m
Largeur de l'enceinte HT	30 m
Emprise de la partie stockage, voirie, maintenance, incendie et contexte paysager	15000 m ²
Hauteur max de l'équipement de stockage	3,70 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Point de d'arrivée : Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Communes traversées :

le projet se situe sur les parcelles cadastrales AS_378 et AS_413 de la commune de Billy-Berclau.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est situé en zone UEpiaf du PLU du SIVOM de l'Artois

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de Billy-Berclau prescrit pour l'aléa inondation par ruissellement et coulée de boue.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 04/12/01 mais non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est temporairement utilisé pour de la culture de légumes mais son zonage est industriel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Incendie, risque prévu et maîtrisé par les normes de sécurité : - Utilisation de la technologie de stockage la plus sûre sur le marché (Lithium Fer Phosphate) - Certification UL 9540A par des laboratoires indépendants : en cas d'incendie, le feu reste contenu au niveau d'un module, il ne se propage pas - Extincteurs dans les locaux techniques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Uniquement durant la phase travaux avec en moyenne 2 camions/jours
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Son du poste HTB engendré par le transformateur mais non concerné en dehors de la parcelle au vu des distances prises en compte dans l'implantation par rapport aux premières habitations
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Liquide diélectrique pour le poste HT, récupéré dans un bac de rétention
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	récupéré dans un bac de rétention

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est ne sera plus temporairement utilisé pour une exploitation de culture de légumes

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'implantation des différents éléments de la station de stockage respecte le projet d'AMPG de la DGPR pour la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE mis en consultation ; à savoir :

- Distances de sécurité entre les unités de stockage et la clôture périphérique (7m), mais aussi entre les unités de stockages elles-mêmes (3m), celles-ci étant isolées thermiquement de l'environnement externe.
- 2 citernes souples de 120m³ à moins de 200m des actifs en extrémité, un bassin de récupération des eaux de pluie et un bassin de récupération des eaux en cas d'incendie
- la réalisation de pistes lourdes permettant la circulation périphérique et interne des engins de lutte contre les incendies au sein du site en grave concassée naturelle
- mise en place d'un mur coupe feu entre les transformateurs dans le poste HT et une distance importante entre les unités de stockage et le poste HT. Concernant les nuisances sonores, le niveau de puissance acoustique du type de transformateur prévu dans ce dossier est typiquement de 80 dB. Considérant le plan d'implantation en annexe 5 (distance à la limite de propriétés de 7m), la pression acoustique à la limite de propriété correspondante prenant en compte les deux transformateurs est inférieure aux niveaux admissibles en limite de propriétés : 70 dB pour la période de jour et 60 dB pour la période de nuit.

Pour ce qui est de l'impact paysager, la station de stockage est loin de tout espace habité. Elle est délimitée au sud et à l'est par une route départementale, au nord par le fabricant de câbles optiques Draka Comteq et à l'ouest par l'usine de recyclage de déchets textiles Minot Recyclage. Afin de minimiser l'impact visuel sur l'installation depuis la route, un mur de 3 à 4 m de hauteur avec un bardage en bois sera construit à la périphérie sud et à l'est du site. Afin de répondre aux exigences du Parc industriel que les projets intègrent les enjeux de qualité du site, une haie paysagère composée d'essences végétales locales pourra également être plantée devant le mur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans l'impératif de la transition énergétique et son emplacement a été sélectionné pour son moindre impact : Il est situé en zone industrielle, hors de tout espace naturel protégé (ZNIEFF, Natura...), il est proche du poste source RTE de sorte à minimiser la quantité de câble à tirer pour relier le projet au réseau électrique.

Le sol restera en terre naturelle hors emprise des conteneurs qui seront posés sur des semelles béton et hors emprise des pistes lourdes de circulation qui seront construites en grave naturelle concassée.

Le risque incendie est maîtrisé par les normes de sécurité (certification UL 9540A) et reste donc contenu au niveau d'un module, il ne se propage pas.

Il n'y a donc pas lieu de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

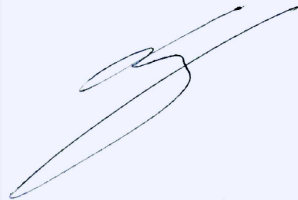
Nom LEDUC

Prénom Etienne

Qualité du signataire Président

À Paris

Fait le 1 9 / 0 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)